



Séance 4 – 12 avril 2021
Compte rendu sommaire de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 12 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2021-07 – en date du 30.03.2021 : Monsieur le Maire décide de demander une subvention au titre de la DETR 2021 auprès de l'Etat à hauteur de 174 255,01€ correspondant à 40% du montant HT des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

2021-08 – en date du 31.03.2021 : Monsieur le Maire décide de demander une subvention au titre de la DETR 2021 auprès de l'Etat à hauteur de 51 681€ correspondant à 30% du montant HT des travaux et de la maîtrise d'œuvre hors travaux de voirie.

2021-09 – en date du 31.03.2021 : Monsieur le Maire décide de demander une subvention au titre de la DETR 2021 auprès de l'Etat à hauteur de 44 193€ correspondant à 30% du montant HT des travaux, aux études et à la maîtrise d'œuvre.

2021-10 – en date du 02.04.2021 : Monsieur le Maire décide de passer un emprunt d'un montant de 259 216,46 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

DELIBERATIONS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé :

- De voter par nature et par chapitre le Budget Primitif du budget principal de la commune de Terres de Caux 2021,
- De voter par nature et par chapitre le Budget Primitif du budget annexe Losange de la commune de Terres de Caux 2021
- De voter par nature et par chapitre le Budget Primitif du budget annexe de Gendarmerie de la commune de Terres de Caux 2021
- D'approuver la clôture l'Autorisation de Programme de Crédit de Paiement portant sur la réhabilitation de la rotonde
- D'approuver les Autorisations de Programme de Crédit de Paiement relatifs à la rue du Parc, l'Ecole Camille Claudel, l'Ecole Luc Ferry, l'espace jeunesse et la gendarmerie.
- Approuve les avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du casernement de gendarmerie.
- Approuve la modification du tableau des emplois
- Approuve les taux d'imposition pour l'année 2021
- Approuve la nomination de la voie créée sur le lotissement « Clos du Becquet » à Sainte Marguerite sur Fauville : « **Rue Ysabeau de Croixmare** »